

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°4

### SEANCE DU 23 OCTOBRE 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni le 23 octobre 2020 à 08h30, par Visio conférence sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 28

Date de convocation : 16 octobre 2020

Secrétaire de séance : BIGOT Agnès

COMMUNAUTES DE COMMUNES	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
LA VEYLE	BEY	MARECHAL PHILIPPE			X	PERRAUD LUC			X
	BIZIAT	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	CHANOZ CHATENAY	ALBAN BERNARD		X		MORANDAT OLIVIER		X	
	CHAVEYRIAT	JACQUET CLAUDE	X			MIMIERE PASCALE		X	
	CORMORANCHE S/S	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	CROTTET	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD	X		
	CRUZILLES LES MEPILLAT	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPHE		X	
	GRIEGES	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE	X		
	LAIZ	SILVI VERONIQUE			X	KOROSEC JOCELYNE			X
	MEZERIAT	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	PERREX	MONTANGERAND JEAN-MICHEL			X	AMEIL MARC		X	
	PONT DE VEYLE	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	SAINT ANDRE D'HUIRIAT	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			BUATOIS BLANDINE	X		
	SAINT CYR S/MENTHON	AUCAGNE GEORGES	X			CAMILLERI JEAN-LUC	X		
	SAINT GENIS S/MENTHON	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAINT JEAN SUR VEYLE	CHANEL BRIGITTE	X			ROZIER JOELLE		X	
SAINT JULIEN SUR VEYLE	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
VONNAS	RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE		X		
VAL DE SAONE CENTRE	FRANCHELEINS	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	GARNERANS	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	GENOUILLEUX	REIGNIER ALAIN			X	VERT JACQUES			X
	GUEREINS	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	ILLIAT	LABALME RICHARD			X	MORIN BRIGITTE	X		
	LURCY	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	MOGNENEINS	ROBERT MAGALI	X			PERRAUD CAMILLE		X	
	MONTCEAUX	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	MONTMERLE SUR SAONE	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	PEYZIEUX SUR SAONE	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE	X		
	SAINT DIDIER S/CH	PEIGNE BENOIT	X			MARTINEZ ROMAIN		X	
	SAINT ETIENNE S/CH	VARVIER SERGE	X			DEBROS PASCAL			X
	THOISSEY	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

La séance est ouverte à 08h30.

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Mme BIGOT Agnès est désignée secrétaire de séance par l'Assemblée.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Observation de M. Aucagne : M. Aucagne demande de mettre une colonne en PAV dédiée aux cartons bruns et non d'effectuer un ramassage des cartons à domicile (proposition émanant d'un autre délégué)

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu n°3 de la séance du 11 septembre 2020.

## 3. CHALEINS ET MESSIMY :

- a. Résultat de la caractérisation.
- b. Avancement du puçage des bacs.

a) Monsieur Ferré fait une restitution de la caractérisation qui s'est déroulée sur les deux communes (11 septembre 2020 pour Chaleins et 14 septembre 2020 pour Messimy). Caractérisation réalisée par la société VERDI CITE.

Résultats en fonction des consignes de tri	Messimy		Chaleins	
	%	en kg/habitant	%	en kg/habitant
Compostage	19%	37,3	19%	38,5
Gaspillage alimentaire	3%	5,8	4%	7,0
Colonne bleue	5%	9,5	4%	8,5
Colonne jaune	7%	13,7	8%	15,2
Extension des consignes de tri	10%	19,3	11%	21,6
Colonne verte	7%	13,4	4%	8,7
Déchèterie	2%	3,8	1%	2,3
Don	0%	0,5	0%	0,4
OMR	46%	91,7	46%	92,8
Borne textile	3%	5,1	3%	5,0
	100%	200,0	100%	200,0

Monsieur Ferré informe l'assemblée des sujets qui ont été évoqués lors de la réunion qui a eu avec Chaleins et Messimy à la Communauté de Communes Val de Saône Centre (Copil) :

- Point sur les tonnages des OMR.
- Présentation sur les caractérisations.
- Point sur la livraison des bacs et sur la mise à jour du fichier.
- Point sur la communication à venir par les Communes et le Smidom.
- Mag n° 5 envoyé aux habitants Messimy et Chaleins avec lettre spécifique du Smidom sur la base du fichier SULO.

b) À compter du 06 novembre 2020, l'étiquette suivante sera apposée sur les bacs non conformes :

**Smidom**  
ZI Parc Actival – 233 rue Raymond Noël  
01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE  
Tél : 04 74 04 94 69 Mail : contact@smidom.org

**ATTENTION ! VOTRE BAC N'EST PAS PUCÉ.  
VOS LEVÉES NE POURRONT PAS ÊTRE COMPTABILISÉES POUR ÉTABLIR  
VOTRE FACTURE FICTIVE EN 2021.**

**VOTRE BAC POURRAIT NE PLUS ÊTRE COLLECTÉ  
A COMPTER DU 01/12/2020**

**MERCI DE CONTACTER LE SMIDOM  
POUR RÉGULARISER VOTRE SITUATION**



Scannez-moi pour plus d'informations

Monsieur Ferré présente les chiffres sur les foyers sans réponse au 1<sup>er</sup> octobre à la fin de l'enquête SULO :

	Avis de passage sans suite	Refus répondre	Total
Messimy	104	18	122
Chaleins	102	28	130
Total	206	46	252

#### 4. GROUPES DE TRAVAIL :

Monsieur Ferré informe que deux réunions de travail ont eu lieu le jeudi 24 septembre 2020 à la mairie de Mézériat et le mercredi 21 octobre 2020 en Visio conférence.

##### a) Point sur le groupe de travail Tarifs Bords de Veyle.

Rappel du constat : recette moyenne par foyers « particulier », Smidom historique : 160 €, Bords de Veyle : 130 €. Par ailleurs, il convient d'avoir à l'esprit, que le prix de revient OMR/foyer est supérieur de 30 € entre le Smidom historique et Bords de Veyle à cause du coût du traitement d'Organom. Deux actions différentes sont à construire : solliciter via la Communauté de Communes La Veyle le retrait du Syndicat. Organom (objectif départ en 2021) et harmoniser à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs pour Bords de Veyle et Smidom historique.

Vis-à-vis d'Organom : un rendez-vous a eu lieu avec Organom le 15 octobre 2020. Demande de retrait à confirmer par courrier co-signé par le Smidom et la Communauté de Communes la Veyle. Ecart de coût traitement Sytraival/Organom : 141,7 €/T et 35,6 € par redevables sur l'année ce qui fait un coût de 756 k€ sur 5 ans. Bords de Veyle 1,7 % d'Organom, apport Chantrival en 2016, autres collectivités à accueillir par Organom. Transparence des tarifs en Redevance Incitative.

Pour l'harmonisation des tarifs Bords de Veyle, première étape au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : mise en place du minimum de levées facturables à 12. Le prix de la levée passe à 2,40 € pour les particuliers. Pas de changement des autres conditions. Objectif avoir des recettes supplémentaires à hauteur de 100k€. Une communication sera faite pour préparer l'harmonisation des tarifs en 2022. L'estimation du coût supplémentaire serait de 2,5 € par redevable par mois. Accompagnement du Smidom en 2021 (bacs, PC, RS). Prochaine réunion du groupe de travail le mardi 17 novembre 2020. Vote au Comité Syndical du 20 novembre 2020.

Monsieur Dupuit souhaiterait que l'on ne mette pas l'accent sur les habitants de Bords de Veyle. Attention l'augmentation de 2.40 € va impacter certains foyers. Il faudrait faire un lissage sur plusieurs années voire 2 ans.

Monsieur Viot pense qu'effectivement ce n'est pas de la faute des habitants de Bords de Veyle. Mais si ceux-ci ne paient pas, c'est les autres habitants qui paieront.

Monsieur Jacquet pense que pour la communication auprès des habitants, il faudrait dire que l'augmentation est de 2.40 € par mois par habitant et non X % d'augmentation.

Monsieur Ferré tient à préciser qu'aucun changement de tarif n'a eu lieu depuis 2013, sauf une baisse de 30 € pour les foyers une personne décidée par la Communauté de Communes La Veyle fin 2017. Pour préparer le passage à l'harmonisation des tarifs en 2022, le Smidom prendra en charge les changements des bacs afin d'adapter les contenants au volume et non plus au poids.

Monsieur Jacquet pense que la pesée n'est pas fiable.

Monsieur Dupuit demande si l'augmentation ne peut pas avoir lieu sur 5 ans. Ce qui ferait une augmentation de 5 % sur 2021.

Monsieur Ferré répond que l'on ne touche pas le tarif de Bords de Veyle en 2021 mais le celui du Smidom historique.

Monsieur Jarret précise qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les trois dossiers, retrait d'Organom, harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire et éventuellement hausse des tarifs Smidom historique.

- Le retrait d'Organom est lié à une recherche de réductions des dépenses au niveau du Smidom car le coût final de traitement des déchets par Organom est nettement plus élevé que celui du Sytraival et le recours à deux syndicats ne nous permet pas d'optimiser nos organisations de collecte.
- L'harmonisation des tarifs auprès de l'ensemble des usagers sur l'ensemble du territoire du Smidom est une obligation réglementaire sous un délai de 5 ans à compter de la date de reprise de la compétence collecte par le Smidom à savoir, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 3 années se sont écoulées sans mise en œuvre de cette harmonisation tarifaire. La démarche proposée consiste en une harmonisation des tarifs d'une part et des règles de calculs (suppression de facturation à la levée sur les communes de l'ex CC Bords de Veyle) d'autre part, en 2 ans 2021-2022.
- Il convient enfin, également d'avoir à l'esprit une hausse des tonnages collectés, tous dispositifs confondus, collecte des ordures ménagères, déchèteries et collecte sélective, de 8% entre 2018 et 2019. Chaque kilogramme des déchets géré par le Smidom à un coût et nous subissons en 2020, une hausse des coûts de traitement au niveau des partenaires publics ou prestataires privés, conjuguée à une baisse des prix de rachats des matières recyclables. Ce sont ces points qui conduisent sur une analyse prospective à 5 ans à devoir envisager certaines hausses tarifaires à l'échelle de l'ensemble du territoire.

## **b) Point sur le groupe de travail Professionnels en déchèterie.**

Deux réunions ont eu lieu le 18 septembre 2020 et le 08 octobre 2020. L'accès via les ponts bascules serait supprimé. Pas de restriction d'accès sur toutes les déchèteries. La mise en place de l'application Stackr devrait permettre aux professionnels de suivre en temps réel leur nombre de passages. Création d'un Abonnement unique A1 PRO, qui remplace les PRO TS, PRO OM/PB et PRO DEC, déconnecté de la taille du bac (équivalent à l'ancien pro DEC) L'abonnement comprenant aussi la collecte sélective. 15 € par mois soit 90 € par semestre de redevance incitative incluant 12 passages par semestre quel que soit le véhicule. Soit une moyenne de 7,50 € par passage. Le passage au-delà de 12 par semestre facturé 7,50 €. Facture par semestre. Prochaine réunion le mercredi 04 novembre 2020 (reportée au 06 novembre en visioconférence du fait du confinement). A l'ordre du jour, l'analyse des tarifs des collectivités « au passage ». Le cas des professionnels allant moins de 6 fois par an en déchèterie. Vote des tarifs au Comité Syndical du 20 novembre 2020.

## **5. PLAN 2020-2025**

Monsieur Ferré présente le plan 2020 à 2025 sur le fonctionnement et les investissements prévus pour le Syndicat à long terme (dépenses et recettes).

Les tableaux présentés lors du Comité Syndical seront joints au présent compte-rendu.

## 6. RACHAT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE LA PARCELLE N°464

Monsieur Ferré explique à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Val de Saône Centre propose au Syndicat de racheter la parcelle B464 de 653 m<sup>2</sup> (comprenant une emprise de servitude sur la parcelle B462 de 575 m<sup>2</sup>) à 15 €/m<sup>2</sup> (soit 9 795 € hors frais). Cette parcelle est située à côté du bâtiment du SMIDOM VEYLE SAONE à Saint Didier sur Chalaronne. Pour information, en 2016, la Communauté de Communes Val de Saône Centre l'avait achetée au Département de l'Ain à hauteur de 14,79 € le m<sup>2</sup> y compris frais notaire et bornage.

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

**EMET UN AVIS FAVORABLE ET AUTORISE** le président à signer la délibération, l'acte de cession ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

## 7. MAG N°5

Monsieur Ferré informe les délégués que la diffusion du Mag n°5 aura lieu fin octobre début novembre 2020.

## 8. FIN DU DEPLOIEMENT DES COLONNES TLC

Monsieur Ferré précise que toutes les communes sont équipées sauf Lurcy. 40 colonnes Le Relais en place contre 16 en 2019. Vidage hebdomadaire. Objectif de la collecte : niveau national 9,2 kg /habitant. Smidom pour l'année 2019 : 2,6 kg/habitant. Un flyer spécifique sera encarté dans le Mag n° 5.

## 9. DECHETERIE DE VONNAS : MISE EN SERVICE DU CONTROLE D'ACCES AVEC UNE PHASE DE TESTS SUR LE MOIS DE DECEMBRE 2020

Monsieur Ferré informe de la mise en service du contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation par la société Stackr. Un import du fichier Logelbac dans Stackr sera fait. En pré test, 75 % des véhicules ont été acceptés. Phase de test à compter du 15 novembre 2020. Renfort d'un personnel Smidom sur 6 semaines pour explications et observations auprès des usagers. Mise en place définitive le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi que la mise en place d'un compte personnel accessible par le site du Smidom.

## 10. PROPOSITION POUR MODIFIER LA SUBVENTION BROUYEUR

Monsieur Ferré explique à l'assemblée délibérante que depuis le mois de juin, le nombre de demande de subventions a fortement augmenté du fait de la mise sur le marché par une enseigne discount, de broyeurs au prix de 79,90 €. La subvention de 75 € correspond dans ce cas, à un soutien de 94 %. La poursuite de cette tendance conduirait de plus, à soutenir sur 2020 l'acquisition de 160 broyeurs + 120 % par rapport à 2019.

L'acquisition de broyeurs moyen et haut de gamme voire semi professionnel doit aider à la réduction des apports en déchèterie de déchets verts.

Monsieur Ferré présente la nouvelle proposition de subvention :

Coût d'acquisition d'un broyeur à usage non professionnel

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
Jusqu'à 400 €	De 401 € à 800 €	De 801 € à 1 600 €	A partir de 1 601 €
40 % du coût d'acquisition dans la limite de 75 €	150 €	225 €	300 €

**Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- Décide de verser une subvention selon les tranches 1, 2, 3 et 4 définies dans le tableau ci-dessus lors de l'achat d'un broyeur pour les particuliers habitant sur le territoire du Smidom ainsi que des subventions selon les tranches 3 et 4 pour les communes des Communautés de Communes adhérentes au Smidom à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**11. ANIMATIONS SCOLAIRES**

Monsieur Ferré présente les chiffres des animations scolaires :

- 2018 : 55 interventions
- 2019 : 08 interventions
- 2020/2021 Reprise de notre programme animations scolaires. 20 communes (75 classes/1700 élèves) en demande pour une animation sur le thème collecte sélective et compostage. Programme de 36 interventions co-animées par le Sytraival et le Smidom.

**12. CONCOURS DE COLLECTE DES PILES EN MILIEU SCOLAIRE ET INSTALLATION DE CORBEILLES A PILES SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

Monsieur Ferré informe que le Syndicat a lancé un concours de collecte de piles dans les écoles et les collèges. Lancement du 21 au 29 novembre 2020. Inscrits : 17 écoles, 111 classes, 2 700 élèves. Moyens : documents et contenants. Collecte jusqu'au 10 janvier 2021. Objectifs : ramener les 10 à 15 piles qui échappent à la collecte déjà existante. A la fin du concours, une distribution de lots aura lieu.

**13. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Peigné demande ce qu'il en est de l'entretien des points d'apport volontaire. Monsieur Ferré répond que tout rentre dans l'ordre le lundi 26 octobre 2020. Monsieur Alban dit qu'il s'agit d'un coût supplémentaire pour la commune.
- Monsieur Camilleri demande si les colonnes de tri vont être changées à la déchèterie de Saint Jean sur Veyle. Monsieur Ferré répond par l'affirmatif. Le Syndicat a le camion qui lève les colonnes mais n'a pas le camion qui peut les transporter. Les colonnes doivent être nettoyées par le gardien de la déchèterie. Monsieur Aublanc pense que le gardien ne peut pas être en haut de quai et nettoyer les colonnes de tri en bas. Le remplaçant n'a pas donné entière satisfaction aux usagers.
- Madame Chanel demande comment faire quand les employés communaux ramasse des déchets sauvages et que la déchèterie est fermée ?
- Agenda du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 :
  - ✓ Bureau : vendredi 06 novembre 2020.
  - ✓ Comité Syndical n°5 : vendredi 20 novembre 2020.
  - ✓ Bureau : vendredi 04 décembre 2020.
  - ✓ Comité Syndical n°6 : vendredi 18 décembre 2020.



Le Président,  
Paul FERRE